

COMMUNIQUÉ

DU MAIRE DE STAINS AZZÉDINE TAÏBI
CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

STAINS MOBILISÉE CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES

Stains, le 4 mars 2024

À Stains, nous sommes mobilisés depuis plusieurs années aux côtés des habitant.e.s contre les nuisances aériennes.

À ce titre, comme de nombreux citoyen.ne.s, associations et collectivités, la municipalité, adhérente de l'association de Défense Contre les Nuisances Aériennes (ADVOCNAR), a donné son avis sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Roissy par délibération en 2022, demandant que des mesures soient prises pour l'améliorer.

Elle s'était également jointe à une requête devant le Conseil d'Etat en 2017 pour forcer les aéroports franciliens à mettre leur plan de prévention du bruit en conformité avec la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

Dans les prochaines semaines, la municipalité participera - avec plus de 130 communes - à l'organisation d'une consultation citoyenne sur les nuisances aériennes.

Du 11 au 24 mars, l'ensemble des Stanois.es pourront donner leur avis et répondre à la question :

« Pour votre santé et face à l'urgence climatique, souhaitez-vous la réduction des vols et leur interdiction la nuit entre 22 heures et 6 heures sur les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget et Beauvais-Tillé ? ».

Face aux nuisances aériennes qui dégradent considérablement notre santé et nos conditions de vie, **soyons nombreux à exiger du Gouvernement Attal un couvre-feu et le plafonnement des vols !**

À Stains, le vote pourra se faire soit en ligne à l'aide du QR Code disponible sur les affiches et flyers, ainsi que sur le site internet de la ville et ses réseaux sociaux, soit en physique (jusqu'au 21 mars) dans plusieurs structures municipales de la ville (Mairie, Centre Administratif Louis Pierna, Maisons pour Tous).